

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 septembre 2025

Bilan du déploiement du Fonds Chaleur en Île-de-France : un soutien massif de l'État, opéré par l'ADEME Île-de-France, en faveur du développement de la géothermie

Le développement de la chaleur renouvelable est aujourd'hui essentiel pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi en matière de transition énergétique : réduire de 40% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, sortir progressivement des énergies fossiles et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Le Fonds Chaleur, un dispositif clé pour accélérer le développement de la géothermie en Île-de-France

Alors que le chauffage, le refroidissement et l'eau chaude sanitaire des bâtiments résidentiels et tertiaires représentent aujourd'hui 67 % de la consommation d'énergie finale en Île-de-France, les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) n'en couvrent que 12 %.

Pour augmenter significativement la part d'énergies renouvelables, la France peut s'appuyer sur une énergie renouvelable d'avenir : la géothermie profonde. Si l'Île-de-France est la première région française - et deuxième européenne - en matière de géothermie profonde, une grande partie du potentiel francilien reste encore inexploité.

Pour y répondre, l'Etat est pleinement engagé au travers du Fonds Chaleur mis en place en 2009. Il constitue le principal outil de soutien à la transition énergétique des territoires. Opéré par l'ADEME Île-de-France sur le territoire francilien, l'accompagnement financier atteint des montants inédits sur les investissements depuis le 1^{er} janvier 2025 avec près de 89 M€ déjà engagés sur un investissement total de 335 M€, dans la lignée de 2024 où le Fonds Chaleur a mobilisé 90 M€ pour la région.

En 2025, l'ADEME en Île-de-France soutient **12 projets** dont 5 portent sur la géothermie profonde. Ces projets représentent plus de 440 GWh d'EnR&R soit l'équivalent de plus de 110 000 tonnes de CO2 évitées.

En 2024, 90 M€ ont soutenu des projets de chaleur renouvelable, pour un bénéfice environnemental de 110 000 tonnes de CO2 évitées via, notamment, la pose de 98,2 km de réseaux de chaleur.

Depuis sa création en 2009, ce dispositif a soutenu dans la région plus de **480 projets**, représentant près de **650 M€ d'aides et 3,5 milliards d'euros d'investissement**. Concrètement cela représente 6,7 TWh/an de production additionnelle d'EnR&R, soit l'équivalent de la consommation annuelle de chaleur de 2 millions d'habitants.

Cet accompagnement financier de l'État témoigne à la fois de l'engagement croissant des collectivités et des entreprises dans la transition énergétique, mais aussi de l'efficacité de l'action menée par l'ADEME Île-de-France sous l'égide de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.



© Coriance

La création du réseau de chaleur de Châtenay-Malabry et du Plessis-Robinson : une démonstration concrète des bénéfices énergétiques et environnementaux de la géothermie profonde.

La pertinence du choix de la géothermie profonde pour la création du réseau de chaleur de Châtenay-Malabry et du Plessis-Robinson a été validée par une étude de faisabilité soutenue par l'ADEME Île-de-France en 2021.

Ces communes ont retenu Réseau Terra Confort, filiale du Groupe Coriance, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP). L'ADEME Île-de-France soutient ce projet de forage géothermique à hauteur de **29 250 000 €**, soit **31,6 % du montant total de l'investissement (92,6M€)**.

Concrètement, le projet subventionné consiste en la réalisation d'un doublet géothermique incluant des pompes à chaleur, ainsi qu'un réseau de distribution de chaleur de 28 km.

Cette installation doit générer, d'ici à 2030, autour de 127 GWh par an, permettant de chauffer environ **15 000 logements** et d'éviter l'émission de 17 000 tonnes de CO2 équivalent aux rejets annuels de 8 500 voitures.

Des dispositifs complémentaires à destination des collectivités et des entreprises

Le Fonds Chaleur ouvre également la possibilité de mettre en œuvre des **Contrats Chaleurs Renouvelables Territoriaux d'une durée de quatre ans**. Ils permettent de développer, via des aides à l'investissement et aux études, des projets conséquents d'EnR&R, **avec un minimum de 10 installations de types** : chaleur fatale, géothermie de surface, solaire thermique, biomasse. En 2025, l'ADEME Île-de-France a annoncé la signature d'[un nouveau CCR ambitieux avec le Sigeif en juin dernier](#), et avec la [Ville de Paris en septembre 2025](#).

A l'occasion du Salon de l'AMIF de juin 2025, l'ADEME Île-de-France a également lancé **le Réseau Chaleur Renouvelable en Île-de-France**, pour sensibiliser les collectivités et les entreprises à ces enjeux, et renforcer l'animation de projets de chaleur renouvelable à l'échelle locale. Au sein du réseau, les animateurs « chaleur renouvelable » de l'ADEME proposent aux maîtres d'ouvrage, publics comme privés, des conseils personnalisés pour les accompagner et trouver des solutions performantes en matière de réseaux de chaleur renouvelable (chaleur fatale, géothermie, solaire thermique, biomasse, etc.).

« La production d'énergie renouvelable, décarbonée, constitue un enjeu majeur pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et réduit notre dépendance aux importations d'énergies fossiles. C'est donc un enjeu écologique, économique et de souveraineté nationale. L'Île-de-France dispose d'un potentiel important pour le développement de réseaux de chaleur décarbonés. Conscient de ces enjeux, l'État s'engage massivement pour soutenir les projets via le Fonds Chaleur opéré par l'ADEME »

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

A propos de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, coordonne et anime la mise en œuvre territoriale des politiques publiques gouvernementales, avec le souci de renforcer l'attractivité, l'équilibre territorial et de répondre aux besoins des usagers sur le territoire. Le préfet de région, assisté des directions régionales, met en œuvre les politiques gouvernementales.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

A propos de l'ADEME Île-de-France

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

En Île-de-France, plus de 40 collaborateurs accompagnent les entreprises, associations et collectivités à travers 3 pôles thématiques : territoires durables, transition énergétique, économie circulaire et déchets.

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de l'Etat placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'énergie et du ministère en charge de la recherche.

<https://www.ademe.fr/direction-regionale/ile-de-france>

***Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris***

[pref-
-regions.gouv.fr/ile-](http://pref-regions.gouv.fr/ile-de-france)



ADEME Île-de-France

arc : _____
-
-